



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE  
PORTO-VECCHIO

**N° 20/111/F**

**SEANCE DU 12 OCTOBRE 2020**

**OBJET** : FINANCES

Prolongation jusqu'au 31 décembre 2020 de la période d'application de l'exonération de la redevance d'occupation du domaine public dans le cadre d'occupations à usage commercial ou de ventes au déballage.

L'an deux mille vingt, le douze du mois d'octobre à 17 h 30, le Conseil Municipal de la Commune de PORTO-VECCHIO, régulièrement convoqué le 06 octobre 2020 s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Christophe ANGELINI, Maire.

**Etaient présents** : Jean-Christophe ANGELINI ; Michel GIRASCHI ; Emmanuelle GIRASCHI ; Pierre-Olivier MILANINI ; Dumenica VERDONI ; Jacky AGOSTINI ; Nathalie APOSTOLATOS ; Jean-Claude TAFANI ; Véronique FILIPPI ; Jeanne STROMBONI ; Marie-Luce SAULI ; Marie-Antoinette FERRACCI ; Nathalie CASTELLI ; Antoine LASTRAJOLI ; Grégory SUSINI ; Marie-Antoinette CUCCHI ; Joseph TAFANI ; Georges MELA ; Florence VALLI.

**Absents** : Gérard CESARI ; Janine ZANNINI ; Paule COLONNA CESARI ; Didier LORENZINI ; Nathalie MAISETTI ; Claire ROCCA SERRA ; Stéphane CASTELLI ; Santina FERRACCI ; Vincent GAMBINI ; Petru VESPERINI ; Ange Paul VACCA ; Christiane REVEST ; Camille de ROCCA SERRA ; Etienne CESARI.

**Avaient donné procuration** : Gérard CESARI à Emmanuelle GIRASCHI ; Janine ZANNINI à Nathalie CASTELLI ; Paule COLONNA CESARI à Jeanne STROMBONI ; Didier LORENZINI à Jean-Claude TAFANI ; Nathalie MAISETTI à Dumenica VERDONI ; Claire ROCCA SERRA à Marie-Luce SAULI ; Stéphane CASTELLI à Nathalie APOSTOLATOS ; Santina FERRACCI à Marie-Antoinette FERRACCI ; Vincent GAMBINI à Grégory SUSINI ; Petru VESPERINI à Michel GIRASCHI ; Ange Paul VACCA à Antoine LASTRAJOLI ; Christiane REVEST à Florence VALLI ; Camille de ROCCA SERRA à Georges MELA ; Etienne CESARI à Marie-Antoinette CUCCHI.

Il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil.

Monsieur Grégory SUSINI ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Le Maire, sur proposition du cinquième Adjoint délégué aux finances, soumet au Conseil Municipal le rapport suivant.

Dans cette année très fortement perturbée par la pandémie de la Covid-19, les commerçants locaux continuent de subir de plein fouet l'impact économique conséquence du confinement et des restrictions sanitaires imposées, sur le plan national et international, par les autorités pour lutter contre la propagation du virus.

Du fait de la baisse globale de la fréquentation touristique de la microrégion depuis le début de la crise sanitaire, mais également de l'application des mesures de restriction qui ont eu pour effet de baisser les capacités d'accueil puis de réduire les heures d'ouverture au public, l'activité économique de ces commerçants se trouvent considérablement et durablement impactée.

Faisant face à ces constats, il est proposé au Conseil Municipal de s'engager à leur côté en proposant de prolonger jusqu'au 31 décembre 2020, la période d'exonération des redevances d'occupation du domaine public pour les occupations à usage commercial (terrasses, étalages,...) ainsi que pour les ventes au déballage.

Les activités concernées sont donc celles visées par la tarification de redevances figurant aux articles 1 et 2 de la délibération n° 18/136/REG du 14 décembre 2018, à savoir :

- occupation à usage commercial du domaine public (terrasses, étalages,...),
- occupation du domaine public dans le cadre de ventes au déballage.

Il est également proposé d'inclure, les activités à usage commercial faisant l'objet d'une convention spécifique d'occupation du domaine public, pour lesquelles l'exonération sera appliquée à partir du 16 mars 2020 jusqu'au 31 décembre 2020.

Le Conseil Municipal,

Oui le rapport ci-dessus,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° 18/136/REG du 14 décembre 2018 fixant les tarifs de la redevance d'occupation du domaine public - Actualisation 2019,

Vu la délibération n° 20/004/F du 26 mai 2020 Exonération des redevances d'occupation du domaine public pour toute la période de confinement relative à la crise sanitaire liée à l'épidémie du virus COVID-19,

Vu l'avis favorable de la commission des Finances, de l'Administration Générale, du Personnel et des Affaires Maritimes du 08 octobre 2020,

Après en avoir délibéré,

## **DÉCIDE**

**ARTICLE 1 :** de prolonger jusqu'au 31 décembre 2020, la période d'exonération des redevances d'occupation du domaine public pour les occupations à usage commercial (terrasses, étalages, ...) ainsi que pour les ventes au déballage, prévues aux articles 1 et 2 de la délibération n° 18/136/REG du 14 décembre 2018.

**ARTICLE 2 :** d'inclure à cette démarche, les activités à usage commercial faisant l'objet d'une convention spécifique d'occupation du domaine public, pour lesquelles l'exonération sera appliquée à partir du 16 mars 2020 jusqu'au 31 décembre 2020.

La présente proposition mise aux voix est adoptée :

Nombre de membres en exercice	33
Nombre de membres présents	19
Nombre de procurations	14
Nombre de suffrages exprimés	33
Votes : pour	
dont procurations	
contre	
dont procurations	
abstention	
dont procurations	
unanimité	<b>X</b>

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.  
Ont signé au registre les membres présents.

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME,  
LE MAIRE,

